



Mai-Juin-Juillet
2018 – IR8-6

LOI
113

Mouvement Retrouvailles
adopté(e)s – non adopté(e)s – parents
Info-Retrouvailles

Mot de la présidente



L'été est à nos portes... la loi 113 aussi...

Depuis quelques semaines, les rayons chauds du soleil sont présents dans nos vies suivis de journées pluvieuses et plutôt automnales. C'est ça le printemps du Québec. Je crois que nous serons tous ravis que la chaleur s'installe pour quelques semaines. Le solstice d'été sera là le jeudi, 21 juin 2018, à 10h07:18 très exactement; recherches à l'appui. Il ne faut donc pas désespérer.

Mais 4 jours avant, soit le 18 juin 2018, dès 8h30, la chaleur sera dans le cœur de plusieurs personnes adoptées, peu importe la météo extérieure. Oui, dès 8h30, le 18 juin, il sera possible de faire une demande pour connaître l'identité des parents biologiques inscrits au dossier d'adoption, si ceux-ci sont décédés depuis plus d'un an. Quelle joie pour plusieurs d'enfin pouvoir faire cette demande et de s'impatienter devant la boîte aux lettres pour lire, noir sur blanc, le nom et le prénom de ceux-ci!

Dans les pages qui suivent, nous vous présenterons un résumé du fonctionnement pour faire les demandes, ainsi que toutes les coordonnées nécessaires, tant pour l'adopté en quête de son identité que pour le parent qui désire placer un refus de divulgation d'informations à son dossier. Des renseignements sont également fournis pour la deuxième phase de la mise en vigueur de cette loi en juin 2019.

Nous avons attendu très longtemps ces quelques changements et nous croyons sincèrement que plusieurs en bénéficieront dès cette année. Il y a encore des améliorations à apporter, mais une bataille a été gagnée.

Bonne lecture !

Caroline Fortin, présidente



facebook

Nouvelle collaboration Lucie Bourdeau, psychologue, art-thérapeute

Pour les prochains numéros, nous avons le plaisir de vous annoncer que Mme Lucie Bourdeau, psychologue, art-thérapeute, deviendra une collaboratrice régulière pour votre Info-Retrouvailles. Lucie est psychologue, ayant elle-même été adoptée et ayant complété ses propres retrouvailles, elle s'est naturellement beaucoup investie auprès de la clientèle gravitant autour du monde de l'adoption, notamment au niveau des retrouvailles. Elle a complété des centaines de demandes de retrouvailles lors de son passage au Centre jeunesse de l'Outaouais et est devenue une référence en la matière.



Lucie est également l'auteur du livre « *Les Retrouvailles en adoption; une quête de soi* ».

Vous trouverez donc dans les prochaines pages, sa première chronique « Le droit aux retrouvailles », ainsi qu'un atelier d'art-thérapie s'y rattachant.

Colloque du 5 mai 2018 – 35^e anniversaire



Merci à tous nos nombreux participants pour ce merveilleux colloque. La journée s'est déroulée à merveille. Les sujets traités et la conférence de M. Joselito Michaud « Voir grand même quand on se croit petit » ont retenu l'attention et l'interaction était de mise. La soirée a été remplie de surprises, lesquelles ont été très appréciées par votre humble serviteur et s'est terminée dans l'enthousiasme et le dynamisme d'une idole de jeunesse pour plusieurs, M. Michel Stax. Une journée mémorable ! Merci à tous ceux qui de près ou de loin ont donné un coup de main à l'élaboration de ce 35^e anniversaire. On se donne rendez-vous en mai prochain dans une autre région du Québec.

« Loin des yeux, près du cœur »

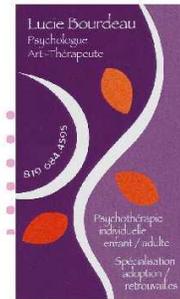


En ondes jusqu'au 15 juin - De retour le 31 août 2018

À chaque semaine, Normay St-Pierre vous offre de magnifiques témoignages et diverses interventions traitant de l'adoption et du postadoption/retrouvailles. Son merveilleux acolyte, Jean-Paul l'Heureux continue de faire partie de l'aventure et de nous présenter une belle sonorisation et un beau choix musical.

Si vous désirez participer à l'émission cet automne, il est temps de contacter directement Normay St-Pierre (normay.stpierre@videotron.ca) et elle se fera un plaisir de vous contacter et vous fixer un rendez-vous téléphonique. Tout à fait sympathique comme concept, les enregistrements sont faits en cours de semaine et vous demeurez confortablement dans votre demeure. Cette émission est un peu, beaucoup, de vous. Participez en grand nombre. Merci.

LE DROIT AUX RETROUVAILLES



Par Lucie Bourdeau, psychologue, art-thérapeute

Comme première contribution, Caroline m'a proposé de parler des raisons qui motivent une personne à vouloir vivre des retrouvailles.

Mais avant même de parler de ses motivations face aux retrouvailles, la personne est souvent confrontée à des gens qui remettent en question son projet. Des gens qui peuvent ne pas être soutenant ou qui peuvent avoir peur pour elle. Ces gens ne comprennent tout simplement pas pourquoi la personne voudrait ouvrir une boîte si bien scellée. On ne sait pas tout ce qui pourrait y sortir... Pourquoi chercher quand on a une bonne famille? N'est-on pas heureux? Pourquoi brasser les choses et aller déranger des vies? Pourquoi blesser son entourage? N'a-t-on pas pris la décision de ne pas revoir son enfant?

Oui, même de nos jours, certaines personnes sont encore confrontées à des jugements et doivent se justifier dans leur besoin de savoir, de connaître, de voir, d'expliquer...

Vouloir vivre des retrouvailles dérange l'ordre bien établi, l'ordre social souhaité par la mise en adoption il y a de nombreuses années. Ça dérange de vouloir brasser des choses. Les gens aiment bien le statu quo. Ça fait peur et plusieurs personnes craignent l'inconnu. Ils en oublient le positif qui pourrait en ressortir. Ces gens se projettent en nous en ne tenant pas compte de la réalité des personnes adoptés et des mères d'origine qui est bien différente de la leur. Ils ne comprennent que nous puissions avoir le courage qu'eux ne trouvent pas pour aller de l'avant avec ce besoin.

Pourtant, le genre humain a toujours voulu comprendre le début du monde, connaître ses racines, savoir d'où il vient pour mieux comprendre où il va.

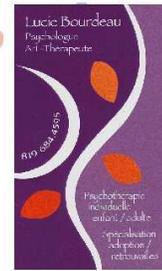
Pourquoi cette quête d'origine du monde ne pourrait pas être la même mais à une échelle personnelle? N'est-ce pas le même objectif? Pourquoi ne pas voir que ce n'est pas un désir ou un caprice égoïste mais bien un besoin viscéral? Pourquoi ne pas reconnaître ce besoin comme quelque chose de bien normal pour qui il manque un bout d'histoire? Ce besoin devrait être reconnu et supporté.

www.luciebourdeau.ca
info@luciebourdeau.ca

Activité de croissance personnelle

par Lucie Bourdeau, psychologue, art-thérapeute

Je vous propose une activité inspirée du journal créatif® qui vous permettra de faire une relecture de votre histoire d'adoption. Réservez-vous au moins 30 minutes pour faire cette activité dans un lieu tranquille et sans dérangement. Ayez des crayons de couleurs ou feutres et des feuilles de papier.



MARCHE À SUIVRE

1. Faites une liste dans l'ordre ou le désordre de 12 événements marquants face à votre histoire d'adoption. (paroles marquantes, situations, événements, décisions...) Ou dit autrement, si vous aviez 12 chapitres à écrire sur votre vécu rattaché à l'adoption, quel serait ces chapitres ?

2. Mettez-les en ordre chronologique dans le mandala à sections de la page suivante en partant dans la pointe de votre choix. Utilisez des symboles et ajouter des mots au besoin pour représenter chaque moment. Utilisez de la couleur au goût en suivant votre instinct. Remplissez les cases dans le plaisir et sans jugement. Dans la case extérieure de chaque rayon, inscrivez le ressenti ou l'émotion dominant de chaque moment.

PISTES DE RÉFLEXION

Prenez maintenant le temps d'observer votre mandala à distance et faites un bilan écrit de ce qui est présent.

Voici quelques pistes de réflexion :

Que remarquez-vous au niveau des dispositions? Des oppositions face à face dans le mandala? Des liens entre certaines pointes?

Que remarquez-vous au niveau du choix des couleurs? Quels sont les pointes de mêmes couleurs? Des liens? Des liens avec le ressenti?

Que remarquez-vous au niveau des symboles? Des thèmes qui émergent, des répétitions? Des mots qui résonnent?

Que remarquez-vous au niveau des ressentis/émotions au fil du temps?

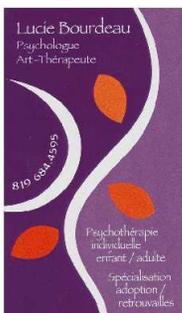
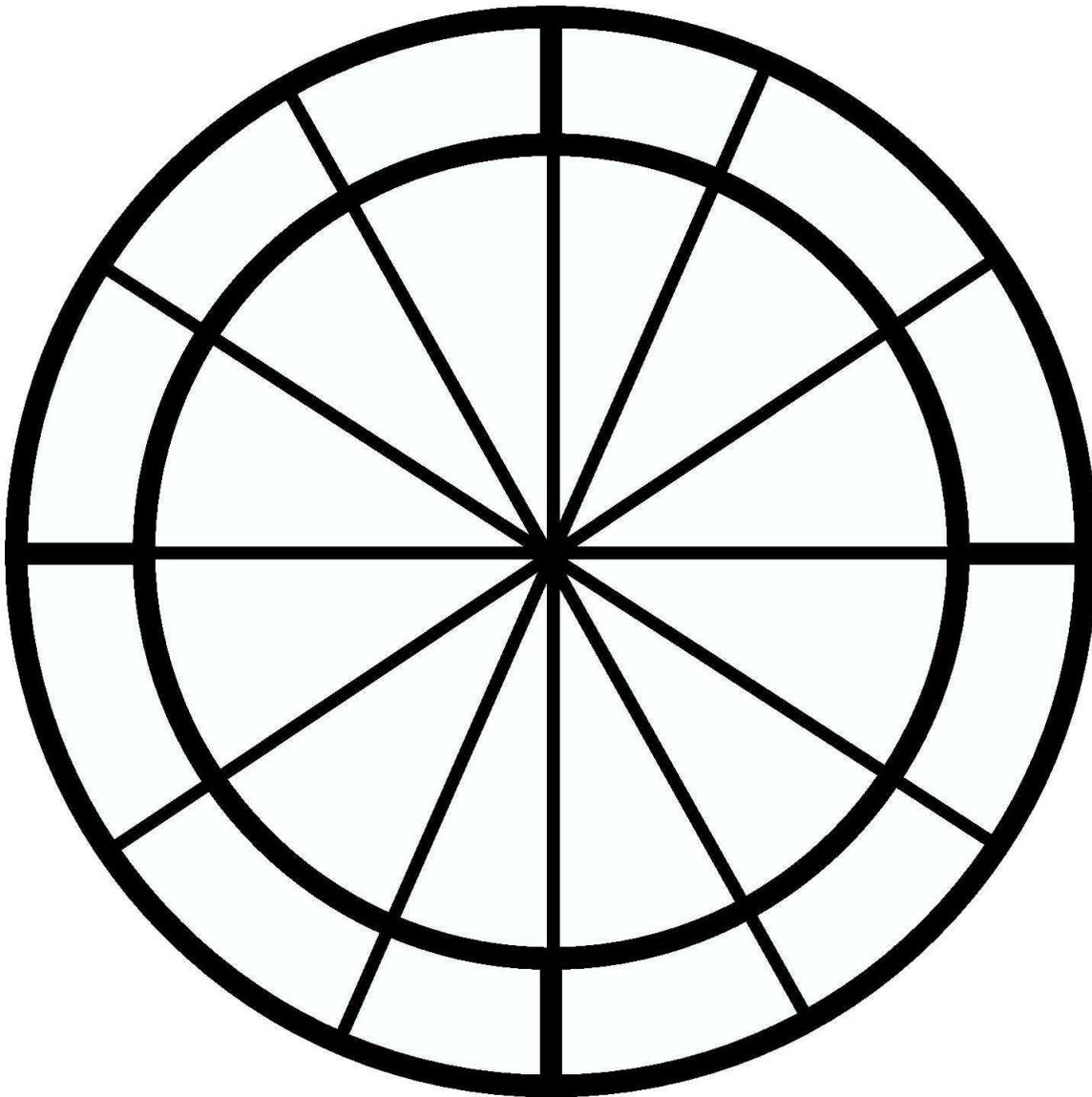
Qu'est-ce qui est absent? D'où avez-vous parti votre histoire?

Qu'avez-vous découvert ou normalisez en faisant cet exercice?

Que pouvez-vous conclure de votre cheminement à ce jour?

Si vous pouviez faire une autre pointe pour votre avenir, quelle serait-elle?

S'il y avait un titre à donner à votre mandala, quel serait-il? Écrivez-le.



Je serais très heureuse si vous me faisiez le plaisir de me partager qq chose de votre expérience par message personnel. Merci!

Lucie Bourdeau, psychologue, art-thérapeute

Info@luciebourdeau.ca

facebook : luciebourdeau-psychologue

LOI 113 – AIDE MÉMOIRE

Dès le 18 juin 2018, 8h30, les bureaux de la centrale, Centre intégré de Santé et Services sociaux de la Montérégie (CISSS de la Montérégie), au 575, rue Adoncour, Longueuil (Québec) J4G 2M6, seront ouverts et les intervenants seront en mesure de répondre à vos questions, de vous fournir le formulaire requis pour faire votre demande concernant l'identité de vos parents biologiques si ceux-ci sont décédés depuis plus d'un an ou pour placer un refus de divulgation d'informations, dans le cas du parent biologique.

COORDONNÉES :

Centrale

Centre intégré de Santé et Services sociaux de la Montérégie
575, rue Adoncour
Longueuil (Québec) J4G 2M6.
Téléphone : Sans frais 1-888-441-7889

Questions / Réponses

1. Date officielle d'entrée en vigueur

Le 16 juin 2018 (Les demandes seront possibles dès le lundi 18 juin 2018, 8h30)

2. À qui dois-je m'adresser pour obtenir de l'information sur l'identité de mes parents biologiques inscrits à mon dossier d'adoption ?

- a) Pour l'adopté dont le(s) parent(s) biologique(s) est(sont) décédé(s) depuis plus d'un an :
Un formulaire spécifique devra être rempli par le requérant et être retourné par la poste, accompagné des pièces d'identité exigées. Ce formulaire sera disponible en composant le numéro sans frais 1-888-441-7889 ou en visitant le site du Ministère de la Santé et des Services sociaux – Portail Santé mieux-être ou en écrivant directement au Centre intégré de Santé et Services sociaux de la Montérégie (CISSS de la Montérégie), au 575, rue Adoncour, Longueuil (Québec) J4G 2M6.
- b) Pour l'adopté dont le(s) parent(s) biologique(s) est(sont) toujours vivant au 16 juin 2018 :
Au 16 juin 2019, Un formulaire spécifique devra être rempli par le requérant et être retourné par la poste, accompagné des pièces d'identité exigées. Ce formulaire sera disponible en composant le numéro sans frais 1-888-441-7889 ou en visitant le site du Ministère de la Santé et des Services sociaux – Portail Santé mieux-être ou en écrivant directement au Centre intégré de Santé et Services sociaux de la Montérégie (CISSS de la Montérégie), au 575, rue Adoncour, Longueuil (Québec) J4G 2M6.

3. Quelles seront les informations auxquelles l'adopté aura droit ?

- a) Pour l'adopté dont le(s) parent(s) biologique(s) est(sont) décédé(s) depuis plus d'un an :
Son nom primaire et les noms et prénoms du ou des parents inscrits au dossier d'adoption.
- b) Pour l'adopté dont le(s) parent(s) biologique(s) est(sont) toujours vivant au 16 juin 2019 et qui n'a(ont) pas placé de refus de divulgation d'informations au dossier :

Au 16 juin 2019, Son nom primaire et les noms et prénoms du ou des parents inscrits au dossier d'adoption, ainsi que tout renseignement contenu au dossier permettant de prendre contact. Il est à noter que le parent d'origine sera contacté pour l'informer que son identité sera révélée, en conformité avec la Loi 113. À ce moment, il pourra ou non placer un refus de contact au dossier. Dans le cas d'un refus de contact, le requérant devra respecter ce refus, sinon des dommages-intérêts punitifs pourraient être demandés.

4. Quelles seront les informations auxquelles l'adopté aura droit si son(ses) parent(s) est(sont) dit(s) « introuvable(s) »

Au 16 juin 2019, les noms et prénoms du ou des parents « introuvables » inscrits au dossier d'adoption pourront être divulgués, cependant, un refus de contact se rattachera automatiquement, considérant que personne ne peut présumer que cette personne accepterait un contact.

5. Quel sera le délai de traitement des demandes ?

Les demandes seront traitées par ordre d'entrée. Il y aura toutefois priorisation des demandes, comme par exemple dans les dossiers où il y a une incidence médicale, pour une personne âgée de 70 ans et plus, pour un enfant mineur, pour une personne qui connaît l'identité de l'autre partie alors qu'il y a refus de communication de l'identité ou pour une personne qui connaît les renseignements permettant le contact, alors qu'il y a refus au contact. Les personnes d'une personne adoptable non adoptée sera également priorisée.

6. Pour le parent biologique qui ne désire pas que son identité soit révélée, quelles seront les démarches à effectuer?

Entre le 18 juin 2018 et le 16 juin 2019, le parent biologique pourra faire la demande de placer un refus de divulgation de son identité (ce qui entraîne automatiquement un refus de contact), en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Il devra faire la demande en composant le numéro sans frais 1-888-441-7889 ou en visitant le site du Ministère de la Santé et des Services sociaux – Portail Santé mieux-être ou en écrivant directement au Centre intégré de Santé et Services sociaux de la Montérégie (CISSS de la Montérégie), au 575, rue Adoncour, Longueuil (Québec) J4G 2M6. À noter qu'un parent qui a déjà manifesté un refus par le passé, n'aura pas à refaire une demande. Le refus sera effectif seulement lorsque le formulaire dûment rempli sera reçu. Par contre, s'il y a demande pour son identité, ce dernier sera contacté pour en être informé et s'assurer qu'il maintient ou non son refus de divulgation de son identité. Les autorités ne pouvant pas présumer que le refus du passé était tant pour l'identité que pour le contact.

Pour les adoptions qui auront lieu **après l'entrée en vigueur** de la Loi 113, un parent d'origine pourra inscrire un refus à la communication de son identité dans l'année suivant la naissance de l'enfant. Dans ce cas, l'identité de l'enfant est protégée de plein droit envers ce parent et que lors de la première demande de renseignements le concernant, le parent en sera informé afin qu'il puisse maintenir son refus ou le retirer

7. Pour les personnes adoptées au Québec et leurs frères et sœurs biologiques, est-ce exact de dire qu'ils auront le droit d'obtenir des renseignements concernant l'identité de leurs frères et sœurs biologiques, qu'ils aient été adoptés ou non, ainsi que les renseignements permettant de prendre contact?

Oui **SI ET SEULEMENT SI**

- le frère ou la sœur et l'adopté demandent tous les deux à connaître l'identité de l'autre ou à entrer en contact; **ET**
- la communication de ces renseignements ne révèle pas l'identité de l'un ou l'autre des parents biologiques, s'il a indiqué aux autorités concernées son refus que son identité soit communiquée.

Cette condition ne concerne pas les parents biologiques qui sont décédés depuis 1 an ou plus.

8. Divers :

a) **Qu'est-ce qu'un nom d'origine**

Nom apparaissant au registre initial de baptême. Ce nom peut être relié à celui de la mère ou avoir été donné par les religieuses, donc tout à fait fictif.

b) **La communication du nom d'origine de l'adopté ne sera pas possible s'il révèle l'identité du parent. Quels seront les critères pour déterminer un refus de transmission d'information.**

Dans de rares exceptions, si le nom d'origine est très rare et révèle le nom de la mère, il se pourrait que cette information ne soit pas donnée.

- c) **À la demande de l'identité d'un parent biologique, si le décès ne remonte pas à plus d'un an, l'intervenant traitant la demande devra contacter le requérant au bon moment.**
- d) **Une vérification de décès pourra être effectuée à toutes les années plutôt qu'aux 2 ans.**
- d) **Un refus de divulgation d'information entraîne automatiquement un refus de contact.**
- e) **Un refus de contact peut être placé en tout temps (formulaire requis).**
- f) **Un refus de divulgation d'information et/ou de contact peut être relevé en tout temps (formulaire requis).**
- g) **Tout refus cesse au décès.**
- h) **Le non-respect d'un refus de contact peut entraîner des dommages-intérêts punitifs.**

9. Autres dispositions

a) **Une personne qui croit avoir été adoptée, peut-elle en avoir confirmation ?**

À la demande d'un adopté de 14 ans et plus, le Directeur de la protection de la jeunesse doit informer la personne de son statut d'adoptée. Cependant, la responsabilité de l'informer demeure celle du parent adoptant.

b) Comment peut-on avoir accès à nos antécédents médicaux familiaux en cas de problème de santé ?

Si un médecin conclut qu'un préjudice risque d'être causé à la santé de son patient s'il est privé des renseignements médicaux qu'il requiert, il peut obtenir des autorités médicales concernées les renseignements requis, sous réserve du consentement de l'autre partie. Sans consentement, le recours au tribunal est requis.

c) Une personne en cas d'incapacité à manifester sa volonté relativement à la communication de renseignements peut-elle être représentée par un tiers?

Oui, le mandataire, le tuteur ou le curateur de la personne concernée peut le remplacer. Sinon, son conjoint, un proche parent ou une personne qui démontre pour lui un intérêt particulier peut le faire également.

d) Est-ce qu'un enfant d'une personne adoptée décédée peut faire la demande pour avoir accès à l'identité des parents biologiques de cette personne adoptée décédée?

Non. Cependant, une demande peut être inscrite au dossier et si quelqu'un de la famille se manifeste et qu'il y ait concordance entre les demandes, les deux parties pourraient être mises en contact. De plus, si de son vivant, l'adopté a consenti à ce que des informations soient divulguées à une tierce personne, en principe, ce consentement devrait être respecté.

10. Adoption par des parents qui résidaient à l'extérieur du Québec (adoption internationale)

Les personnes nées au Québec, d'un parent québécois, dont le jugement d'adoption a été prononcé au Québec, mais dont les parents adoptifs résidaient à l'extérieur du Québec) doivent s'adresser au Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) :

[Secrétariat à l'adoption internationale](#)

Secteur de la recherche des origines

201, boulevard Crémazie Est, bureau 1.01

Montréal (Québec) H2M 1L2

514-873-5226 / 1-800-561-0246

11. Démarches régulières de retrouvailles d'un parent vers l'adopté

Un parent désireux d'entreprendre des démarches de retrouvailles avec son enfant jadis confié à l'adoption devra contacter le service d'antécédents/retrouvailles du [CISSS ou du CIUSSS](#) de la région ou du territoire où son enfant est né. Il n'y a aucun changement aux procédures actuelles, sauf dans le cas où l'adopté est décédé. Dans un tel cas, son identité serait révélée au parent requérant.

12. Démarches régulières de retrouvailles d'un adopté vers son (ses) parent(s) biologique(s)

Un adopté désireux d'entreprendre des démarches de retrouvailles avec son(ses) parent(s) biologique(s) devra contacter le service d'antécédents/retrouvailles du [CISSS ou du CIUSSS](#) de la région ou du territoire où le jugement d'adoption a été prononcé.

Venez nous visiter en grand nombre sur notre page (cliquez sur l'image et vous serez redirigé sur notre page)

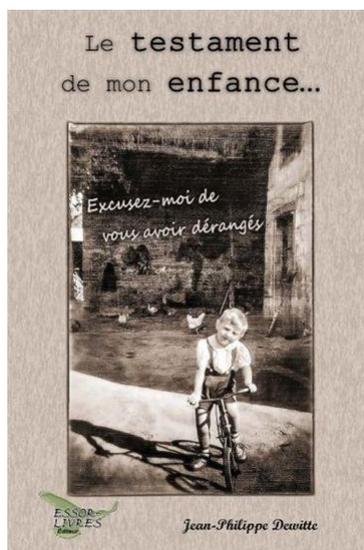
facebook



Suggestions de lecture ou autres

Vous avez des suggestions de lecture, de films, de documentaires et/ou d'activités, envoyez-nous les coordonnées par courrier électronique au : cfortin@mouvement-retrouvailles.gc.ca et nous en prendrons bonne note.

LECTURE



En français – « Le testament de mon enfance » par Jean-Philippe Dewitte, Essor Livres Éditeur, décembre 2016 - Le testament de mon enfance... Excusez-moi de vous avoir dérangés. Un livre triste, poignant, souvent drôle et frais, mais toujours touchant. Une quête de vérité et d'absolu, dans le mensonge des grands. L'auteur y pose un regard critique sur la société des années 1950-1969 tout en nous racontant son enfance peu banale.

En effet, au cours des 15 premières années de sa vie, Jean-Philippe Dewitte a vécu ce que nous ne vivons sans doute pas dans toute la nôtre. Il dévoile ici une parcelle de cet univers dans lequel il ne fut pas le bienvenu. Jamais on ne tombe dans le drame ni l'apitoiement. Il s'agit d'un livre d'amour et de pardon, de maturité et de compréhension, d'un livre-témoin. « Bien des années passèrent avant que je connaisse enfin la vérité. Durant mon enfance, je m'étais posé plusieurs questions.

Puisque personne ne voulait me fournir d'explications, je m'étais fait le schéma suivant... » Tel est l'épilogue du récit de Jean-Philippe Dewitte qui ne saura cette vérité que trop d'années plus tard.

EN FRANÇAIS : La petite musique du silence par Yves Duteil, Media Paul, mars 2018 - Auteur, compositeur, interprète, Yves Duteil nous a offert des chansons qui marquent les mémoires et accompagnent nos vies.

Yves Duteil a choisi de rassembler dans ce livre, les plus belles chroniques qu'à la demande de Bertrand Révillion, il a confiées, chaque mois, pendant plusieurs années, au mensuel Panorama. Dans ces textes intimes, on découvre l'homme de conviction passionné par une profonde quête spirituelle. Avec pudeur, Yves Duteil évoque ses interrogations devant le mystère de Dieu, ses inquiétudes pour la planète, son effarement aussi devant la montée des égoïsmes...

Il parle simplement, souvent avec humour, sans donner de leçon, comme un grand témoin ; avec, au centre de sa réflexion, une question centrale : comment vivre une existence qui ait du sens, ouverte à la fraternité et à la quête intérieure ? Un beau témoignage, plein d'espérance... À découvrir avant la grande rentrée d'Yves Duteil en janvier



prochain sur une grande scène parisienne...

Votre comité exécutif provincial

Présidente : Caroline Fortin – cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca
Vice-présidente : Lucille Gosselin
Trésorier (par intérim) : André-Georges Toupin
Relationniste : Lise Émond
Secrétaire : Réjane Genest

PROCHAINES ACTIVITÉS RÉGIONALES

« REPRISE À L'AUTOMNE »

Région de Québec / Portneuf / Chaudière- Appalaches / KRTB / Bas St-Laurent / Gaspésie/Les Îles

Café-rencontre

Le mardi, 11 septembre 2018, 19h00

Informations générales
Discussions Ad-lib

Centre des loisirs St-Sacrement
Salle de réunion

1360, boul. de l'Entente, Québec G1S 2T9

*(Stationnement dans la rue, accès pour personnes à
mobilité réduite, grande salle éclairée)*

Pour plus de renseignements : 418 990 2799

***Toujours vérifier sur le site Internet
pour tout changement de dernière minute.***

« **Prochaine parution – Août - Septembre 2018** »

Région Montérégie / Mauricie, Bois-Francs / Montréal / Laval / Laurentides / Lanaudière

Café-rencontre

Le vendredi, 5 octobre, 19h00

Centre Pierre & Bernard Lucas
2060, rue Holmes
St-Hubert

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

Région Saguenay / Lac St-Jean / Chibougamau / Côte-Nord

Surveillez notre site pour les prochaines rencontres

Pour plus de renseignements : 418 673 4733

Région Frontenac/Estrie

Surveillez notre site pour les prochaines rencontres

Pour plus de renseignements : 418 335 9522

